



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.548/inf.13



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

27 avril 2023
Original : Anglais
Français

Seizième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Malte, 22-24 mai 2023

Point 7 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche Écosystémique (EcAp)

Rapport de la Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), biodiversité et pêche 28-29 mars 2022



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.520/10



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

1 aout 2022
Français
Original : Anglais

Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche

Vidéoconférence, 28-29 mars 2022

Rapport de la Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON), biodiversité et pêche

Sommaire

	Pages
Rapport de la réunion	1-7
Annexe I Liste des participants	
Annexe II Ordre du jour	
Annexe III Conclusions and recommandations	

Introduction

1. Dans le cadre du Programme de travail PNUE/PAM-SPA/RAC 2022-2023 adopté par la 22^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles, à Antalya, Turquie, du 2 au 5 décembre 2021, la réunion du Groupe de correspondance sur la surveillance de l'approche écosystémique (CORMON) pour la Biodiversité et la Pêche a été organisée les 28 et 29 mars 2022 par visioconférence, par le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC).

Participation

2. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la réunion : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Monténégro, Maroc, Slovénie, Espagne et Turquie.

3. L'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) étaient représentés en tant qu'observateurs.

4. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM), le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (INFO/RAC), le Programme d'évaluation et de contrôle de la pollution marine dans la région méditerranéenne (MED POL) et le Programme d'actions prioritaires/Centre d'activités régionales (PAP/RAC) étaient représentés à la réunion.

5. La liste complète des participants figure à l'**Annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Document d'information

UNEP/MED WG.520/Inf.1

6. La réunion a été ouverte le 28 mars 2022 à 08h30 (UTC+1) par M. Khalil ATTIA, Directeur du SPA/RAC, au nom de l'Unité de coordination de la Convention PNUE/PAM-Barcelone et au nom du SPA/RAC.

7. Le directeur du SPA/RAC s'est félicité de la large participation, indépendamment des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, et a rappelé que l'objectif principal de la réunion consistait à guider le processus de l'approche écosystémique d'un point de vue technique, afin d'assurer un recueil et une communication cohérents de données de qualité validée relatives au cluster Biodiversité, en vue d'un Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 (Med QSR 2023) efficace. Tout en soulignant la pertinence de la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans le cadre du système PAM/Convention de Barcelone, il a salué l'engagement total des Parties contractantes pour atteindre les objectifs communs à travers la coopération régionale et sous-régionale. Il a également rappelé l'engagement du Secrétariat à guider et à harmoniser les efforts en vue de la réalisation des échelles de surveillance, d'évaluation et de rapports de tous les indicateurs communs du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) regroupés par Objectifs écologiques. M. Attia a conclu ses remarques de bienvenue en invitant tous les participants à discuter aussi ouvertement que possible des documents techniques, tout en sollicitant leurs réactions et leurs conseils sur la voie à suivre.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail

UNEP/MED WG.520/1

UNEP/MED WG.520/2

Document d'information

UNEP/MED WG.520/Inf.2

a) *Règlement intérieur de la réunion des Groupes de correspondance sur la surveillance de l'approche écosystémique (CORMON) pour la biodiversité et la pêche*

8. La Réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait mutatis mutandis à leurs délibérations.

b) *Election des membres du Bureau*

9. Sous réserve de la Règle 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion a élu à l'unanimité, parmi les représentants des Parties contractantes, les membres du bureau suivants :

Président : M. Abdulmula Hamza (Libye),

Vice-présidents : Mme Sabah Tahari (Maroc),
M. Leonardo TUNESI (Italie),
M. Rezart Kapedani (Albanie),

Rapporteur : M. Lavrendios Vasiliades (Chypre).

c) *Adoption de l'ordre du jour provisoire*

10. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire et de l'ordre du jour provisoire annoté, y compris le calendrier proposé, distribués dans les documents UNEP/MED WG.520/1 et UNEP/MED WG.520/2, respectivement.

11. L'ordre du jour figure à l'**Annexe II** du présent rapport.

12. Les débats se sont déroulés conformément à l'ordre du jour. Une interprétation simultanée en anglais et en français a été assurée pendant la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques

Documents de travail	UNEP/MED WG.520/3
-----------------------------	-------------------

13. Mme Joanne Foden PNUE/PAM a présenté le document UNEP/MED WG.520/3 " *Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques*" qui fournit des informations détaillées sur la structure et le contenu du modèle du Med QSR 2023 et le statut des Indicateurs communs et des Objectifs écologiques. Elle a souligné que ce modèle s'est appuyé sur la méthodologie, la structure et le contenu approuvés par la 8^{ème} réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (WG.514/12 Rapport de réunion Annexe II, 9 septembre 2021). Elle a conclu son discours en encourageant les Parties contractantes à déployer tous les efforts possibles pour télécharger les données utiles recueillies après 2017 dans la plateforme du système Info pour une bonne exécution du Med QSR 2023 avec la feuille de route et les étapes convenues.

14. La réunion a noté que le Med QSR 2023 sera plus quantitatif, moins narratif que le Med QSR 2017, et a souligné sa synergie avec l'exercice d'évaluation avec d'autres Conventions sur les mers régionales en saluant l'utilisation de tous les outils d'évaluation possibles, en plus de NEAT comme outil d'évaluation adapté au cluster Biodiversité.

15. Reconnaissant son importance pour le Programme de travail de la période biennale en cours, une Partie contractante a demandé au Secrétariat de partager les informations sur les projets en cours (c'est-à-dire IMAP-MPA, EcAp-MEDIII, Déchets marins II) gérés par le Secrétariat du PNUE/PAM qui contribueront à l'élaboration du Med QSR 2023.

16. Les conclusions et recommandations de la réunion concernant ce point de l'ordre du jour sont présentées à l'**Annexe III** du présent rapport.

Point 4 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins

Documents de travail	UNEP/MED WG.520/4
-----------------------------	-------------------

17. M. Mehdi AISSI, du Secrétariat du SPA/RAC a présenté le document UNEP/MED WG.520/4.

18. Le Secrétariat a présenté le document UNEP/MED WG.520/4 " *Eléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins*", qui propose d'affiner les échelles de surveillance et propose des échelles d'évaluation, des valeurs de référence et de seuils pour l'Indicateur commun (IC) 3 (Aire de répartition des espèces), l'IC 4 (Abondance de la population de certaines espèces) et l'IC 5 (caractéristiques démographiques de la population) de l'IMAP, pour les oiseaux de mer. Le document fournit également une référence et des valeurs seuils pour les mêmes indicateurs et une liste de recommandations sur les travaux futurs à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de l'IMAP.

19. Reconnaissant le travail effectué par les experts recrutés pour fournir le document suivant, l'appui apporté par le Groupe de travail informel en ligne (OWG) sur les oiseaux de mer ainsi que la contribution scientifique précieuse des différents experts, le Secrétariat a souligné que, compte tenu de la nature évolutive de ce document, une approche progressive était adoptée en testant ces résultats au cours de la préparation du Med QSR 2023, puis en faisant des propositions adéquates pour les affiner, le cas échéant, et en les validant.

20. La réunion a accueilli favorablement le document, a reconnu les efforts déployés pour sa publication et a convenu d'envoyer des commentaires écrits avant le 7 avril 2022. Une partie contractante a souligné qu'elle ne pouvait pas évaluer les seuils proposés pour les indicateurs communs de l'IMAP sur la biodiversité et une discussion bilatérale sera organisée pour détailler davantage l'état des seuils et la synergie avec les travaux en cours dans le cadre de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM).

21. La Réunion a approuvé le document et a convenu de le soumettre pour examen à la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (visioconférence, 5 juillet 2022).

Point 5 de l'ordre du jour : Référentiel pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes

Documents de travail	UNEP/MED WG.520/5
Document d'information	UNEP/MED WG.520/Inf.3

22. Sous ce Point de l'ordre du jour, le Secrétariat (SPA/RAC) a présenté le document UNEP/MED WG.520/5 " *Référentiel pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes*", qui fournit une référence commune afin d'appuyer la mise en œuvre et l'amélioration des programmes nationaux de surveillance des Parties contractantes, conformément à la Décision IG.22/7 relative à l'IMAP, adoptée par la COP 19 (Athènes, Grèce, février 2016). Le Secrétariat a expliqué que ce document avait été élaboré en synergie avec la DCSMM de l'UE et qu'il avait été convenu d'utiliser un modèle commun en étroite collaboration avec le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne afin d'éviter la duplication des travaux, comme recommandé lors de la précédente réunion du CORMON (10-11 juin 2022).

23. Le secrétariat a rappelé que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont été invitées à nommer des experts nationaux en vue de compiler un inventaire/une base de référence nationale des ENI qui seront utilisés comme point de référence pour les futures introductions d'ENI tout au long des prochaines évaluations (2023) dans le cadre de la méthodologie de l'approche écosystémique et des exigences de l'IMAP. Le résultat sera le fruit d'un processus de collaboration à l'échelle nationale et régionale, impliquant un échange détaillé d'informations entre les experts désignés et l'établissement

d'un consensus sur les listes finales, du fait que celles-ci constitueront un outil pour la détermination des seuils de l'IC6 et auront des implications de gestion pour les Parties contractantes.

24. Reconnaissant le travail effectué par les experts recrutés afin de fournir le document suivant et la collaboration des experts nationaux, le Secrétariat a souligné l'importance des inventaires nationaux des pays méditerranéens de l'UE qui ont été soumis au CCR en janvier 2021 aux fins du cycle d'évaluation 2012-2017 et ont été mis à disposition pour constituer le point de départ du processus de révision de ces pays. Les révisions de ces inventaires ont été effectuées en fonction de la littérature et des listes de contrôle récemment publiées et des échanges réguliers ont lieu entre les experts en charge de cette analyse et les experts nationaux.

25. La réunion a examiné le document et a convenu de fournir au SPA/RAC des commentaires écrits, à prendre en compte le cas échéant, avant la clôture de la réunion du CORMON. Ces commentaires concernaient quelques mises à jour et modifications de certaines sections du rapport.

26. Les participants ont apprécié le travail et ont souligné l'aspect dynamique et vivant de ce document qui devrait donc être mis à jour en permanence, selon les besoins, et ont approuvé les mises à jour apportées aux listes nationales telles que communiquées au SPA/RAC. Ils ont convenu d'envisager le mois de décembre 2021 comme date finale pour prendre en compte les nouveaux apports qui seront considérés comme de nouveaux enregistrements par rapport à la base de référence établie dans ce document.

27. Sous ce Point de l'ordre du jour, le Secrétariat (SPA/RAC) a également présenté, pour information, le document UNEP/MED WG.520/Inf.3 " *Échelles de surveillance et d'évaluation, critères d'évaluation et valeurs seuils pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatifs aux espèces non indigènes*" qui vise à proposer des échelles de suivi et d'évaluation, des critères d'évaluation et des valeurs seuils pour l'Indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non-indigènes. Ce document a été examiné et approuvé par la précédente réunion du CORMON sur la biodiversité (visioconférence, 10-11 juin 2022), tel que modifié. Tous les commentaires ont été intégrés dans le présent document qui est soumis à cette réunion du CORMON en tant que document d'information pour utilisation aux fins du Med QSR 2023.

28. Bien que la réunion ait salué ce travail, un membre a suggéré que les seuils soient mis à jour afin de refléter le plan de surveillance national ainsi que le plan de surveillance supplémentaire des aires marines protégées permettant une soumission adéquate des données de surveillance pour le prochain Med QSR 2023.

29. La réunion a approuvé les documents et a convenu de les soumettre à la réunion des Points focaux des ASP/DB (à confirmer) pour examen et approbation éventuelle.

Point 6 de l'ordre du jour : Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux espèces

Documents de travail	UNEP/MED WG.520/6 UNEP/MED WG.520/7 UNEP/MED WG.520/8
-----------------------------	---

6.1. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux mammifères marins

30. Le Directeur adjoint de l'INFO/RAC, Arthur Pasquale, a présenté le document UNEP/MED WG. 520/6 " *Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux mammifères marins*", qui est une version révisée reflétant les commentaires formulés pendant et après la précédente réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche (9-10 juin 2021). Il a souligné que ce document prenait également en compte les contributions et les commentaires fournis par l'ACCOBAMS et l'OWG informel sur les mammifères marins.

31. La représentante du Secrétariat de l'ACCOBAMS a remercié le SPA/RAC de l'invitation à la réunion et de la bonne collaboration à travers l'OWG sur les mammifères marins pour l'élaboration du document WG 520/6 sur les dictionnaires de données et les normes de données sur les mammifères marins. Elle a informé les participants sur les activités coordonnées dans le cadre du projet ABIOMMED "Appuyer l'évaluation cohérente et coordonnée de la biodiversité et des mesures à travers la Méditerranée pour le prochain cycle de 6 ans de mise en œuvre de la DCSMM" qui a été sélectionné pour un financement par la Commission européenne en 2021. Dans le cadre de ce projet, le Secrétariat de l'ACCOBAMS coordonne un lot de travaux dédié aux critères de la DCSMM sur les cétacés sous le Descripteur 1 Biodiversité. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS coordonne notamment un groupe de travail composé d'experts nationaux désignés en charge de la définition/mise en œuvre du programme de suivi des cétacés de leur pays dans le cadre de la DCSMM. L'objectif principal consiste à appuyer la coordination régionale entre les pays méditerranéens de l'UE, en capitalisant les informations disponibles sur les groupes d'espèces sur la base des informations déjà acquises par les pays de l'UE tout au long de leurs programmes nationaux de surveillance, en favorisant l'harmonisation des méthodes de surveillance/analyse et en progressant dans la définition des seuils. Au cours de ce projet, la pleine coordination avec l'EcAp et l'IMAP sera assurée par des échanges réguliers avec le SPA/RAC - qui est également un partenaire d'ABIOMMED - notamment en vue d'une réunion en présentiel qui sera organisée en 2023 avec des experts des pays méditerranéens de l'UE et hors UE. Elle a conclu en réitérant l'appui de l'ACCOBAMS à l'élaboration du Med QSR 2023 avec les résultats sur la répartition et l'abondance des cétacés issus de l'initiative d'enquête de l'ACCOBAMS.

32. Un représentant d'une Partie contractante a remercié l'INFO/RAC d'avoir élaboré ce document en notant la quantité considérable de données que l'on demande de fournir par ces normes et a demandé au responsable du programme QSR du PNUE/PAM quel était le plan pour traduire toutes les données communiquées au système Info de l'IMAP en un produit d'évaluation.

33. En réponse, le Secrétariat (PNUE/PAM et SPA/RAC) a expliqué que des experts thématiques seront engagés par le SPA/RAC en vue de rassembler les ensembles de données disponibles à partir du système Info de l'IMAP et d'autres sources en cas de données insuffisantes rapportées dans le système, analyser les données, et élaborer une évaluation régionale pour chaque indicateur commun.

34. La représentante d'une Partie contractante a fait remarquer que ce plan était extrêmement ambitieux et qu'il pourrait prendre des années pour fournir une évaluation complète. Elle a également souligné que l'analyse des données brutes pourrait être très difficile et soulever des questions très différentes de l'évaluation du statut d'une espèce ou d'un indicateur commun d'espèce. Elle a recommandé, plutôt que de collecter des données brutes, de se concentrer sur l'obtention d'un certain type spécifique de données agrégées, par exemple l'abondance d'une espèce donnée collectée par des méthodes standardisées dans une zone donnée à un moment donné.

35. Une représentante d'une Partie contractante a fait des commentaires relatifs à la section sur le phoque moine de la Méditerranée, indiquant que cette partie avait été discutée au sein de l'OWG. Elle a noté que certaines des propositions collectives fournies par les experts du phoque moine manquaient dans cette version actualisée et a suggéré d'envoyer des commentaires écrits sur les informations manquantes après la réunion. En outre, elle a souligné la nécessité de réfléchir attentivement à la définition des niveaux de divulgation des données fournies et à la manière de sécuriser la sensibilité de certaines de ces informations afin de sauvegarder des aspects de la protection des espèces.

36. Remerciant tous les intervenants de leurs interventions, le Directeur adjoint de l'INFO/RAC a expliqué que l'approche utilisée par la Convention de Barcelone consistait à collecter des données brutes nationales qui seraient utilisées pour des évaluations régionales et/ou sous-régionales mais que toutefois, l'INFO/RAC était ouvert à toute suggestion visant à envisager la communication d'un certain niveau de données agrégées sur la base des recommandations des experts. En outre, en ce qui concerne la sensibilité des données, il a indiqué que l'INFO/RAC examinerait cet aspect important et réviserait les normes pour préciser quelles données devraient rester partiellement publiques.

37. Suite à d'autres discussions, plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le traitement des données (tant le traitement que l'analyse des données) des données actuellement requises (données brutes et agrégées) nécessitait une infrastructure scientifique et technique et des procédures de formulation d'avis qui ne sont pas complètement développées avec le système de la Convention de Barcelone. Les procédures impliquant le traitement des données brutes et agrégées et leur interpolation vers l'évaluation du BEE sont notamment un processus long et complexe, qui requiert plusieurs types d'expertise différents (des experts compétents dans le traitement des données aux experts dans plusieurs approches différentes d'analyse des données, dans l'évaluation régionale des résultats pour chaque Indicateur commun, chaque espèce, chaque Objectif écologique et dans la rédaction des conclusions générales). Ce processus nécessite un degré d'organisation et d'harmonisation logistique et politique qui n'est que partiellement disponible à l'heure actuelle. Il nécessite donc un dispositif spécifiquement conçu, comprenant des ressources humaines et financières appropriées.

38. Le représentant d'une Partie contractante a demandé au Secrétariat de renforcer la synchronisation entre les différentes initiatives régionales d'évaluation lors des prochains exercices afin d'éviter la duplication des efforts et d'assurer l'harmonisation à l'échelle régionale.

39. Plusieurs participants ont souligné la nécessité de hiérarchiser les données à communiquer et ont demandé de revoir les champs obligatoires et non obligatoires dans les normes et dictionnaires de données.

40. En guise de conclusion, le Secrétariat a remercié tous les participants pour leurs suggestions en indiquant que leurs propositions seraient reprises dans les conclusions et recommandations de la réunion et leur a demandé d'envoyer leurs commentaires écrits avant le 7 avril 2022. Des réunions avec l'OWG seront organisées pour discuter de la version actualisée du document qui prendra en compte tous les commentaires soulevés.

6.2. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux tortues marines

41. Le Directeur adjoint du CAR/INFO a présenté le document UNEP/MED WG. 520/7 "*Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux tortues marines*", notant que ce document reflétait les commentaires reçus pendant et après la réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche en 2021 et les discussions du Groupe de travail informel sur les tortues marines.

42. Une représentante d'une Partie contractante a remercié INFO/RAC des efforts qui ont été déployés afin d'essayer d'intégrer un grand nombre des commentaires et des propositions formulés lors des réunions du Groupe de travail en ligne, mais elle a suggéré d'obtenir les contributions des pays à forte densité de nidification de tortues marines, en particulier en ce qui concerne le tableau 11 sur la nidification et la démographie, qui comprend un grand nombre de types de données différents, et a demandé de vérifier si la façon dont les données sont organisées dans ce tableau était entièrement conforme aux critères fournis dans le document de travail élaboré par le SPA/RAC sur les échelles d'évaluation de la surveillance, les critères d'évaluation, les seuils et les valeurs de référence. En outre, la représentante de la Partie contractante a demandé la possibilité d'organiser un essai fictif pour remplir ce tableau afin de s'assurer de son adéquation avec les besoins de communication des données.

43. Une représentante d'une Partie contractante s'est inquiétée du nombre de données que le pays devrait communiquer au système. Elle a souligné qu'il serait extrêmement difficile de communiquer ce niveau d'informations détaillées en raison du manque de ressources humaines et a demandé d'adopter une approche plus simplifiée et plus pratique pour la communication des données, tant pour les tortues de mer que pour toutes les autres normes de données.

44. En réponse, le directeur adjoint de l'INFO/RAC a accueilli favorablement toutes les propositions visant à rendre les normes plus pratiques et simplifiées sans perdre l'information et a indiqué que l'INFO/RAC était d'accord avec les suggestions de poursuivre l'examen du document au sein de l'OWG.

45. Un représentant de la Partie contractante a souligné la nécessité de revoir les champs obligatoires et non obligatoires dans les normes de données et les dictionnaires de données relatifs aux tortues marines en tenant compte des exigences des pays à haute densité de nidification et des pays à faible densité de nidification.

46. En guise de conclusion, le Secrétariat a recommandé que le document soit discuté plus précisément avec l'OWG informel en soulignant la possibilité d'inviter des experts nationaux représentant les pays à forte densité de nidification dans les futures réunions pour donner leur avis sur les données de nidification qui devraient être prises en compte pour les rapports.

6.3. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux oiseaux marins

47. Le directeur adjoint de l'INFO/RAC a présenté le document UNEP/MED WG. 520/8 "*Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux oiseaux marins*" en indiquant que ces normes étaient fournies pour une espèce représentant chaque groupe fonctionnel et en soulignant que ces normes étaient un document vivant qui pouvait être mis à jour pour prendre en compte d'autres espèces figurant à l'Annexe II du Protocole ASP/DB.

48. Un représentant d'une Partie contractante a recommandé que ces normes de données et dictionnaires de données soient alignés sur le document de travail UNEP/MED WG.520/4 "*Eléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins*" et s'est inquiété de la faisabilité de l'application des méthodes de surveillance indiquées par tous les pays, soulignant le fait que ces normes de données étaient assez exigeantes.

49. Le Secrétariat a invité les participants à envoyer leurs commentaires par écrit au plus tard le 7 avril 2022 et a souligné que les documents révisés qui seraient mis à jour suite aux commentaires soulevés par les participants pendant et après la réunion seraient discutés et finalisés lors des réunions de l'OWG.

50. Un représentant d'une Partie contractante a demandé l'appui de l'INFO/RAC sur l'utilisation du Système Info de l'IMAP et sur la manière de charger les données dans la plateforme en organisant des formations dédiées à l'échelle nationale.

51. Les conclusions finales de la réunion relatives à ces points de l'ordre du jour sont présentées à l'Annexe 3 du présent rapport.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses

52. Aucune autre question n'a été soulevée pour discussion.

Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

53. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont été invités à examiner le projet de conclusions et de recommandations. La Réunion a approuvé les conclusions et recommandations telles que légèrement amendées par la Réunion et contenues dans l'**Annexe III** du présent rapport.

Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

54. M. Khalil ATTIA a salué les progrès accomplis par les Parties contractantes dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le Med QSR 2023. Après l'expression des civilités d'usage, le Président déclare la réunion close le mardi 29 mars 2022, à 11h30.

Annexe I
Liste des Participants

Liste des Participants

ALBANIA / ALBANIE (<i>vice president 3</i>)	Mr Rezart KAPEDANI E-mail: r.kapedani@gmail.com
ALGERIA/ ALGERIE	Ms. Naïma Ghalem E-mail: ghalem_nm@yahoo.fr Ms. Souad Boustila E-mail: soad-cnl@hotmail.fr Ms. Yasmine Fadli E-mail: fadjass@gmail.com Ms. Naïma Aït Mesbah E-mail: namesbah@yahoo.fr Ms. Assia Brahmi E-mail: brahmiassia66@gmail.com assia.oualikene@mpeche.gov.dz
BOSNIA & HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Mr. Admir ALADŽUZ E-mail: admir.aladzuz@heis.ba
CROATIA/CROATIE	Ms. Martina Marić E-mail: martina.maric@mingor.hr Mr. Jakov Dulčić E-mail: dulcic@izor.hr Mr. Branko Petričević E-mail: brankop@izor.hr
CYPRUS / CHYPRE (Rapporteur)	Mr. Lavrentios VASILIADES E-mail: lvasiliades@dfmr.moa.gov.cy
FRANCE / FRANCE	Mr Laurent GUERIN E-mail: laurent.guerin@mnhn.fr Ms. Anna LIZINSKA E-mail : anna.lizinska@mnhn.fr
GREECE/GRECE	Mr Christos MATHIOUDAKIS E-mail: ch.mathioudakis@prv.ypeka.gr Mr Georgios KARRIS E-mail: gkarris@hotmail.com

ISRAEL/ISRAEL	<p>Ms. Ruthy YAHIEL E-mail: ruthy@npa.org.il</p> <p>Mr Dror E-mail: DrorZ@sviva.gov.il</p>
ITALY/ITALIE (Vice President 2)	<p>Mr Leonardo TUNESI E-mail : leonardo.tunesi@isprambiente.it</p> <p>Ms. Giulia MO E-mail: giulia.mo@isprambiente.it</p> <p>Mr Luca CASTRIOTA E-mail: luca.castriota@isprambiente.it</p> <p>Mr Giancarlo LAURIANO E-mail: giancarlo.lauriano@isprambiente.it</p> <p>Ms. Silvia LIVI E-mail: silvia.livi@isprambiente.it</p> <p>Mr Nicola Baccetti E-mail : nicola.baccetti@isprambiente.it</p> <p>Mr Francesco Pezzo E-mail : francesco.pezzo@isprambiente.it</p> <p>Ms. Caterina Maria Fortuna E-mail : caterina.fortuna@isprambiente.it</p> <p>Ms. Angela Paglialonga E-mail : angela.paglialonga@isprambiente.it</p>
LEBANON/LIBAN	<p>Mr Jeff GERGES E-mail: j.gerges@moe.gov.lb</p>
LIBYA/LIBYE	<p>Mr Abdulmula HAMZA E-mail - abdhamza@gmail.com</p> <p>Mr Esmail SHAKMAN E-mail: shugmanism@yahoo.com</p>
MALTA/MALTE	<p>Ms. Roberta DEBONA E-mail: roberta.a.debono@era.org.mt</p> <p>Ms. Maria Clara CREMONA E-mail: maria-clara.cremona.1@era.org.mt</p>
MOROCCO/MAROC (Vice president 1)	<p>Ms. Sabah TAHARI E-mail: sabah_tahari@yahoo.fr</p>
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	<p>Ms. Slavica PETOVIC E-mail: kascelanslavica@gmail.com</p> <p>Ms. Slađana GVOZDENOVIĆ NIKOLIĆ E-mail: sladjana87gvozenovic@gmail.com</p>

SLOVENIA/SLOVÉNIÉ	Ms. Tina CENTRIH GENOV E-mail: tina.centrih-genov@zrsvn.si Mr Borut MAVRIČ E-mail: borut.mavric@nib.si
SPAIN/ESPAGNE	Mr Francisco MARTINEZ E-mail: Ms. Aina CARBONEL E-mail: ana.carbonell@ico.es Ms. Lydia PNG-GONZALEZ E-mail: lydia.png@ico.es Mr. Jose Carlos BAEZ E-mail: josecarlos.baez@ico.es
TURKEY/TURQUIE	Mr Emrah MANAP E-mail: emrah.manap@csb.gov.tr emrah.manap@gmail.com

**REPRESENTATIVES OF OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS REPRESENTANTS
D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

<p>ACCOBAMS Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area <i>Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente</i></p>	<p>Ms. Célia LERAVALLEC E-mail: cleravallec@accobams.net</p> <p>Ms. Julie Belmont E-mail: jbelmont@accobams.net</p> <p>Ms. Lea David E-mail : lea.david2@wanadoo.fr</p>
--	---

**REPRESENTATIVES OF NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS AND OTHER
INSTITUTIONS
REPRESENTANTS D'ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ET AUTRES INSTITUTIONS**

<p>CIESM Mediterranean Science Commission <i>Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée</i></p>	<p>Mr. Mohamed Hichem KARA E-mail: kara_hichem@yahoo.com</p>
<p>EEA European Environment Agency <i>Agence européenne pour l'environnement</i></p>	<p>Ms. Natacha CARVALHO E-mail: natacha.carvalho@eea.europa.eu</p>

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - COORDINATING UNIT AND COMPONENTS
OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT - UNITÉ DE COORDINATION ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION
POUR LA MÉDITERRANÉE**

<p>UNEP/MAP - PNUE/PAM United Nations Environment Programme /Mediterranean Action Plan <i>Programme des Nations Unies pour</i> <i>l'Environnement/Plan d'Action pour la</i> <i>Méditerranée</i></p>	<p>Ms Joanne Foden E-mail: joanne.foden@un.org</p> <p>Mr Lucas Cyran Spieser E-mail: lucas.spieser@un.org</p> <p>Mr Philippe Theou E-mail: philippe.theou@un.org</p> <p>Mr Christos Ioakeimidis Email: christos.ioakeimidis@un.org</p>
<p>MED POL-The Programme for the Assessment and Control of Marine Pollution in the Mediterranean <i>Programme d'évaluation et de contrôle de la</i> <i>pollution marine en Méditerranée</i></p>	<p>Ms. Jelena KNEZEVIC E-mail: jelena.knezevic@un.org</p>
<p>INFO/RAC-Regional Activity Centre for Information and Communication <i>Centre d'Activités Régionales pour</i> <i>l'Information et la Communication</i></p>	<p>Ms. Lorenza Babbini E-mail: lorenza.babbini@info-rac.org</p> <p>Mr Arthur PASQUALE E-mail: arthur.pasquale@info-rac.org</p> <p>Ms. Francesca CATINI E-mail: francesca.catini@info-rac.org</p> <p>Mr Alessandro Lotti E-mail : alessandro.lotti@info-rac.org</p>
<p>PAP/RAC - Priority Actions Programme/Regional Activity Centre <i>Centre d'Activités Régionales du Programme</i> <i>d'Actions Prioritaires</i></p>	<p>Mr Ivan SEKOVSKI E-mail: ivan.sekovski@paprac.org</p>

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

<p>SPA/RAC Specially Protected Areas Regional Activity Centre <i>Centre d'Activités Régionales pour les Aires</i> <i>Spécialement Protégées</i></p> <p>E-mail : car-asp@spa-rac.org</p>	<p>Mr Khalil ATTIA Director E-mail: director@spa-rac.org</p> <p>Mr Mehdi AISSI Project Officer- EcAp/IMAP E-mail: mehdi.aissi@spa-rac.org</p> <p>Ms. Asma YAHYAOU Associate Project Officer- IMAP-MPA (IMAP component) E-mail: asma.yahyaoui@spa-rac.org</p> <p>Ms. Samar KILANI Project assistant – EcAp MED III E-mail: samar.kilani@spa-rac.org</p> <p>Mr Atef OUERGI</p>
---	---

	<p>Programme Officer - Ecosystem Conservation E-mail: atef.ouerghi@spa-rac.org</p> <p>Ms. Lobna BEN NAKHLA Programme Officer - Species Conservation E-mail: lobna.bennakhla@spa-rac.org</p> <p>Ms. Dorra MAOUI E-mail: dorra.maaoui@spa-rac.org</p> <p><u>SPA/RAC's consultants</u></p> <p>Ms. Argyro ZENETOS Non-indigenous species' expert E-mail: zenetos@hcmr.gr</p> <p>Ms. Marika GALANIDI Non-indigenous species' expert E-mail: marika.galanidi@gmail.com</p> <p>Mr Benjamin METZGER Sea birds' expert E-mail: ben.lanius@gmail.com</p> <p>Ms. Dilek SAHIN Sea birds' expert E-mail: dileksahin88@gmail.com</p> <p><u>Interpreters</u></p> <p>Ms. Hanem ATTIA E-mail: sonovision.services@planet.tn</p> <p>Ms. Hela GAIDA E-mail: itis.interpretation@gmail.com</p> <p>Ms. Nadia ZOUITEN E-mail: nadiazouiten555@gmail.com</p> <p>Mr Mondher KLAI E-mail : kalai_mondher@yahoo.fr</p> <p><u>Zoom technical support</u></p> <p>Ms. Catherine PICHETTE E-mail: catherinepichette@kubidez.com</p>
--	--

Annexe II
Ordre du jour de la réunion

Ordre du jour

- Point 1 de l'ordre du jour :** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour :** Questions organisationnelles
- Point 3 de l'ordre du jour :** Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques
- Point 4 de l'ordre du jour :** Eléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins
- Point 5 de l'ordre du jour :** Référentiel pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes
- Point 6 de l'ordre du jour :** Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux espèces.
- 6.1. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux mammifères marins
- 6.2. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux tortues marines
- 6.3. Dictionnaires des données et normes des données faisant référence aux oiseaux marins
- Point 7 de l'ordre du jour :** Questions diverses
- Point 8 de l'ordre du jour :** Conclusions et les recommandations
- Point 9 de l'ordre du jour :** Clôture de la réunion

Annexe III
Conclusions et recommandations

**Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance
(CORMON), Biodiversité et Pêche
Vidéoconférence, 28- 29 mars 2022**

Introduction

1. Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée - Convention de Barcelone (PNUE/PAM) a organisé la réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON) pour la Biodiversité et la Pêche (ci-après dénommée « la réunion »), les 28 et 29 mars 2022, par vidéoconférence.

Participation

2. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes ont été représentées à la réunion : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monténégro, Slovénie et Turquie.

3. L'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM) et l'Agence européenne pour l'environnement (EEA) étaient représentées en tant qu'observateurs.

4. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM), le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (INFO/RAC), le Programme d'évaluation et de contrôle de la pollution marine en Méditerranée (MED POL) et le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (PAP/RAC) étaient représentés à la réunion.

5. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

6. La réunion a convenu que le règlement intérieur pour les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention sur la Protection du Milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à la présente réunion.

7. La réunion a élu à l'unanimité le bureau composé comme suit :

Président :	M. Abdulmula Hamza (Libye)
Vice-présidents	Mme Sabah Tahari (Maroc) M. Leonardo Tunesi (Italie) M. Rezart Kapedani (Albanie)
Rapporteur :	M. Lavrentios Vasiliades (Chypre)

8. Suite à la présentation par le Secrétariat, l'examen et la discussion des documents de travail y afférents, la réunion a approuvé les conclusions et recommandations suivantes :

Point 3 de l'ordre du jour : Structure et modèle du contenu du Med QSR 2023, et statut des indicateurs communs et des objectifs écologiques

Document UNEP/MED WG.520/3 (présenté pour discussion par le PNUE/PAM) :

9. La réunion a salué le travail entrepris par l'Unité de coordination et les Composantes du PAM pour développer la structure du Med QSR 2023 et le modèle de contenu, ainsi que la mise à jour sur l'état et les progrès des indicateurs communs et des objectifs écologiques par rapport aux sept étapes de la feuille de route QSR 2023 (UNEP/MED WG.520/3).

10. La réunion a noté que la structure proposée du Med QSR 2023 s'appuie sur la méthodologie, la structure et le contenu du QSR approuvés par le 8e groupe de coordination EcAp (WG.514/12, le rapport de la réunion, l'annexe II, le 9 septembre 2021). La réunion a approuvé la structure proposée pour les chapitres du Med QSR 2023, étant entendu qu'il s'agit d'un document évolutif et qu'il sera adapté, le cas échéant, au cours du processus d'évaluation des objectifs écologiques et des indicateurs communs.

11. La réunion a convenu que les commentaires écrits devraient être partagés au plus tard le 7 avril 2022.

12. La réunion a reconnu la nécessité pour les Parties contractantes de télécharger leurs données de qualité contrôlée collectées depuis le dernier QSR de 2017 sur la plateforme IMAP Info System gérée par INFO/RAC, en particulier, sur les habitats et les espèces non indigènes, afin d'assurer l'aspect quantitatif de l'évaluation de Med QSR 2023.

13. La réunion a demandé des informations supplémentaires sur les projets gérés par le Secrétariat du PNUE/PAM qui contribueront au Med QSR 2023. À cette fin, les secrétariats du SPA/RAC et du PNUE/PAM prépareront et diffuseront une brève description de ces projets. Des éléments plus détaillés devraient notamment être développés (par le biais de travaux parallèles, en tant que projets connexes en cours) sur l'intégration des indicateurs de biodiversité et l'analyse des lacunes, et être examinés par les groupes d'experts en ligne pour être présentés lors du prochain CORMON.

Point 4 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux oiseaux marins

Document UNEP/MED WG.520/4 (présenté pour discussion et approbation par le SPA/RAC) :

14. La réunion a pris acte des efforts qui ont conduit à l'élaboration du document, y compris la mobilisation de l'expertise nationale par le biais du Groupe informel de travail en ligne et a approuvé le document pour considérer son utilisation aux fins de la préparation du MED QSR 2023, dans l'attente des commentaires écrits à fournir par les Parties contractantes au plus tard le 7 avril 2022.

Point 5 de l'ordre du jour : Référentiel pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes

Document UNEP/MED WG.520/5 et Document UNEP/MED WG.520/Inf. (présentés pour discussion et approbation par le SPA/RAC) :

15. La réunion a pris acte des efforts qui ont conduit à l'élaboration du document, y compris la mobilisation de l'expertise nationale par le biais du Groupe informel de travail en ligne et a approuvé le document pour considérer son utilisation aux fins de la préparation du MED QSR 2023, dans l'attente des commentaires écrits à fournir par les Parties contractantes au plus tard le 7 avril 2022.

Point 6 de l'ordre du jour : Dictionnaires des données et normes des données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux espèces

Document UNEP/MED WG.520/6, UNEP/MED WG.520/7 et UNEP/MED WG.520/8 (présenté pour discussion et approbation par l'INFO/RAC) :

16. La réunion a reconnu le travail accompli par l'INFO/RAC pour compléter l'ensemble d'indicateurs communs disponibles pour l'appel de 2022 sur le rapportage de l'IMAP. Elle a généralement approuvé la structure et le contenu des normes des données et les dictionnaires de données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP, en attendant l'examen final prévu par le biais de contributions finales au plus tard le 7 avril 2022. Les documents finaux obtenus grâce aux contributions révisées devraient être discutés avec le soutien des Groupes de travail en ligne concernés en avril 2022, pour permettre en temps opportun l'intégration des flux de données correspondants dans le Système d'information IMAP d'ici juin 2022.

17. La réunion a souligné la nécessité de revoir les champs obligatoires et non obligatoires dans les normes de données et les dictionnaires de données sur les mammifères marins, les tortues marines et les oiseaux marins. La réunion a également recommandé que les normes de données et les dictionnaires de données incluent des tableaux pour les informations agrégées clés (par exemple, l'abondance ou la mortalité dans toute strate pertinente) qui seront nécessaires pour rédiger le prochain QSR et qu'ils reçoivent la plus haute priorité pour la soumission. Une attention particulière doit également être accordée à la déclaration de la propriété des données des différents ensembles de données. Des travaux supplémentaires doivent être menés sur la définition des niveaux de divulgation des données élaborées afin de préserver les aspects de la protection des espèces et de la propriété des données.

18. La réunion a demandé à l'INFO/RAC de réviser les champs obligatoires et non obligatoires dans les normes de données et les dictionnaires de données sur les tortues marines pour tenir compte des besoins des pays à forte et faible densité de nidification, conformément au document sur les éléments d'évaluation des indicateurs communs sur les tortues marines.

19. La réunion a félicité l'INFO/RAC pour le travail accompli et lui a demandé de soutenir davantage les Parties contractantes à fournir des données de qualité satisfaisante dans le Système d'information IMAP de manière harmonisée grâce à l'organisation de formations spécifiques. La réunion a souligné la nécessité d'une image plus complète du Secrétariat sur l'utilisation des données brutes, sur les experts à impliquer et sur le processus en place pour alimenter le Med QSR. En outre, la réunion a exprimé des préoccupations concernant le fait que le traitement (à la fois la manipulation et l'analyse des données) des données actuellement requises (données brutes) nécessite une infrastructure scientifique et technique et des procédures d'élaboration de conseils que la Convention de Barcelone devrait mettre en place.

20. La Réunion a félicité les efforts de coopération entre les partenaires régionaux pour l'échange de données et a demandé au Secrétariat de renforcer la synchronisation entre les différentes initiatives régionales d'évaluation lors des prochains exercices.

21. La réunion recommande que l'INFO/RAC et le SPA/RAC se coordonnent pour assurer la cohérence entière entre les tableaux contenus dans les « Dictionnaires de données et normes de données » pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 des mammifères marins, des tortues marines, des oiseaux marins et de tous les paramètres spécifiques, afin de s'assurer qu'un tableau est créé pour chaque caractéristique et chaque espèce, lorsqu'ils sont différents des travaux élaborés et des travaux en cours sur les éléments d'évaluation.